

**DEPARTEMENT DU LOT  
EN QUERCY**

**COMMUNE DE LIMOGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**Arrêté n°16**

**Permission de voirie, de dépôt et règlementation de circulation**

**Le maire de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot)**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 à L2213-1 ;

**Vu** le code de la route ;

**Vu** le code de la voirie routière ;

**Vu** la demande en date du 24/03/2025 formulée par SPIE BATIGNOLLES ENERGIE-BC représenté par FILHOL Yvon, souhaitant effectuer des travaux pour la création ligne BT souterraine rue du Dolmen et de stockage de 20m<sup>2</sup>. Date prévue le 04 avril 2025 pour une durée de 90 jours ;

**Considérant** la sécurité des automobilistes et piétons pendant les travaux ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : A compter du 04 avril 2025 et dans un délai maximal de 90 jours, la SPIE BATIGNOLLES ENERGIE-BC représenté par FILHOL Yvon est autorisé à effectuer les travaux et le stockage de matériaux (20m<sup>2</sup>) susnommés. La circulation sera alternée par feux tricolores.

**Article 2** : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction ministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le pétitionnaire. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

**Article 3** : Les éléments du domaine public communal ne devront faire l'objet d'aucune dégradation. Toute modification éventuelle de réseaux, gargouilles, poteaux électriques, bouches d'égout, etc. sont à la charge du permissionnaire. La chaussée sera remise en parfait état.

**Article 4** : Aussitôt après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravois, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances.

**Article 5** : Le Maire et le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LIMOGNE EN QUERCY, le 31 mars 2025.

Affiché le 31/03/2025

Publication au registre le 31/03/2025

Le Maire,



Jean-Claude VIALETTE.